

Rapport de jury certification complémentaire FLS

Session 2024

1. TEXTES DE REFERENCE

Note de service n°2004-175 du 19-10-2004 parue au Bulletin Officiel (BO) n°39 du 28 octobre 2004,

<https://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>

actualisée par la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019, (Bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2019)

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

2. COMPOSITION DU JURY

- Catherine PIETRUS IA-IPR de Lettres
- Gina BACCARARD-LORDINOT formatrice en FLE/FLS
- Carole PAOLO Chargée de mission CASNAV

3. PROFIL DES CANDIDATS

	1 ^{er} Degré	2 nd degré
INSCRITS	6	2
PRESENTS	6	2
ADMIS	4	2

4. ORIGINE DES CANDIDATS

Professeurs des écoles	6	Professeurs certifiés	2	Autre	1
UPE2A	1	Lettres	1	Conseiller Pédagogique Départemental EAFC	1
Classe ordinaire	1	Histoire-Géographie	1		

Note la plus haute	Note la plus basse
20	05

5. FINALITES DE LA CERTIFICATION, METHODOLOGIE ET ATTENDUS DE LA PART DU JURY

5.1 Finalités

La certification consiste pour les candidats à valider « des compétences particulières qui ne relèvent pas nécessairement du champ de leur concours et de disposer d'un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement ».

5.2 Méthodologie

La certification requiert une préparation articulée autour d'un rapport rédigé soumis au jury et une épreuve orale. Les rapports doivent mettre en exergue les expériences et compétences professionnelles développées par les candidats, tout au long de leur carrière, en lien avec la certification.

Il est rappelé aux futurs candidats que l'inscription à l'examen nécessite un enregistrement en ligne sur le site académique accompagnée d'un rapport faisant état de leur parcours de formation en FLE-FLS et de leurs expériences dont ils développent la plus significative. Ce rapport de 5 pages maximum devra obligatoirement et exclusivement téléversé dans l'espace candidat de l'application CYCLADES.

5.3 Attendus de la part du jury

Le jury s'attache à identifier les capacités et connaissances particulières permettant « l'enseignement du français par des enseignants des premier et second degrés dans les UPE2A pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés sans maîtrise de la langue française.

Les candidats doivent, concernant l'enseignement du Français Langue Seconde, avoir de solides connaissances théoriques. Ils doivent connaître les textes réglementaires qui régissent l'organisation et le fonctionnement de cet enseignement en académie et au niveau européen. Ils ne peuvent ignorer l'existence du cadre européen commun de référence des langues (C.E.C.R.L) pour les niveaux attendus en langue, la démarche retenue et l'évaluation. De même, ils doivent faire montre d'une perception des divers aspects des programmes des premier et second degré concernant la maîtrise des langues.

En outre, le jury attend des candidats qu'ils maîtrisent la différenciation entre le Français Langue Seconde (FLS), le Français Langue Etrangère (FLE), et le Français Langue de Scolarisation (FLSco) pour adapter la didactique et la pédagogie et prendre en charge les apprentissages des élèves selon leurs besoins. Il est, enfin, important que les candidats aient de solides connaissances en phonétique et phonologie : en pédagogie du FLS, du FLE et du FLSco, la comparaison des langues est utile pour amener les élèves à mieux comprendre le fonctionnement des langues.

6. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

6.1 Modalités

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié, l'examen est constitué d'une épreuve orale d'une durée de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury de vingt minutes maximum.

• Le dossier

Le jury dispose du dossier rédigé par le candidat. Ce dossier permet au jury d'apprécier le parcours et l'expérience du candidat dans le domaine visé. Le candidat s'attachera alors à présenter son parcours professionnel d'une part et ses apports pédagogiques d'autre part. Il doit mettre en exergue des éléments saillants de son parcours professionnel, faire montre de ses acquisitions de compétences et de l'analyse de sa pratique professionnelle.

• L'exposé du candidat

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, sur son expérience et pratiques professionnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans d'autres domaines notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre personnel ou professionnel.

Lors de cet exposé, le candidat démontre sa capacité à prendre en charge des élèves allophones et son aptitude à mettre en œuvre des projets favorisant l'inclusion de ces élèves. Le jury apprécie tout particulièrement les productions d'élèves ou tous autres documents pouvant justifier que le candidat a bien perçu les enjeux de la prise en charge des élèves. Les candidats n'ayant pas d'expérience en UPE2A peuvent relater toute expérience significative de prise en charge d'élèves allophones et proposer des pistes pédagogiques en lien avec l'enseignement du Français langue de scolarisation.

Le jury est particulièrement attentif à la qualité de présentation et de rédaction des dossiers.

• L'entretien

L'entretien doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat sur les notions et concepts liés au Français Langue Seconde, les contenus des programmes d'enseignement, les méthodes d'apprentissage adaptés aux élèves allophones. Il permet également d'approfondir la réflexion sur les données évoquées par le candidat, notamment ses expériences professionnelles. Le jury doit aussi pouvoir mesurer les capacités du candidat à s'impliquer au sein d'une école, d'un collège ou d'un lycée dans la conception, la mise en œuvre d'enseignements ou d'activités concourant à l'inclusion de ces élèves.

6.2 REMARQUES ET CONSEILS DU JURY

Le jury précise que la certification en FLS est un examen qui s'appuie sur l'acquisition de compétences propres à l'enseignement en UPE2A. L'intérêt et l'enthousiasme pour cet enseignement sont nécessaires et certes louables mais ne suffisent pas pour valider ces compétences. Il invite les candidats à s'interroger sur leurs motivations à présenter cette certification qui n'est en aucun cas une approbation pour découvrir l'enseignement aux élèves allophones mais bien une validation de leur expérience qu'ils enseignent en UPE2A ou non.

- **Le dossier**

Le jury invite les candidats à présenter un rapport structuré, soigné et argumenté. Il recommande fortement au candidat de ne pas se limiter à une énumération de projets qu'il aura menés, des différentes formations ou missions à son actif mais de proposer une mise en exergue des expériences et compétences professionnelles développées en lien avec la certification visée et une réflexion rendant compte de ses motivations. La partie didactique et pédagogique doit être cohérente, structurée et tenir compte du niveau des élèves et de leurs besoins. Lors de la rédaction du dossier, il est recommandé aux candidats de vérifier les termes qu'il mentionne, la terminologie à la base de l'enseignement du FLS/FLSco étant précise.

Le jury se félicite de la qualité de la plupart des dossiers, cette année et conseille aux futurs candidats une préparation rigoureuse.

- **L'exposé**

L'exposé du candidat doit pouvoir s'appuyer sur ses expériences professionnelles. Les propositions des candidats de cette session ont été diverses. Pour exemple, deux candidates ont proposé une présentation de leurs interventions en UPE2A, en s'appuyant sur des exemples concrets notamment sur la prise en charge des EANA, dans le cadre d'un projet. D'autres candidats ont choisi d'exposer et d'analyser une séquence et ses modalités de mise en œuvre (problématique, freins, points d'appui...)

Le jury invite les futurs candidats à préparer soigneusement cette partie de la certification. L'exposé ne consiste pas en une répétition du rapport d'activité dont le jury a pris préalablement connaissance. Si des éléments peuvent être repris, le jury apprécie que ce soit pour une explicitation, un approfondissement, une mise en perspective d'une expérience pédagogique. Mais il ne peut en aucun cas, s'agir de lire des notes et encore moins la photocopie du rapport en possession du jury. Il apprécierait également que les candidats proposent un plan structuré et organisé et un propos étayé d'exemples concrets d'activités.

Nombre de candidats ont été, cette année, à la hauteur des attentes du jury, à la satisfaction de ce dernier. Il a, en effet apprécié le remarquable travail de préparation de la plupart des candidats même s'il a déploré un manque de rigueur chez quelques-uns.

- **L'entretien**

L'entretien de 20 minutes qui suit l'exposé oral doit permettre au candidat d'explicitier des points de son rapport d'activité ou de son exposé, de montrer sa motivation pour la prise en charge des élèves allophones, sa connaissance des textes réglementaires.

Le jury apprécie que le candidat soutienne ses dires par de vraies réalisations et de vraies propositions notamment en termes de démarches didactiques et pédagogiques ou de pratiques de classe.

La qualité des échanges avec la plupart des candidats a satisfait le jury qui conseille aux futurs candidats de se préparer à cet entretien déterminant qui lui permet d'évaluer les compétences et motivations sincères des candidats.

- **Connaissances et compétences**

- **Textes**

- Le jury conseille aux futurs candidats d'avoir une lecture approfondie des textes réglementaires de l'UPE2A, de la prise en charge des élèves allophones et de l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés du premier et du second degré, de l'organisation du CASNAV qu'ils peuvent consulter dans la circulaire 2012-141 du 02-10-2012.

Le jury attend des candidats qu'ils fassent référence à cette circulaire. Il attire aussi l'attention des candidats sur le vocabulaire précis à utiliser à bon escient afin d'éviter toute confusion entre par exemple, l'EANA et l'élève allophone/ l'UPE2A et le soutien linguistique.

De même, il est attendu du candidat qu'il connaisse précisément le protocole d'accueil, d'évaluation et de prise en charge d'un EANA (entretien avec la famille, tests de positionnement, CECRL) ainsi que les missions du CASNAV, singulièrement les spécificités liées à l'environnement de l'EANA.

- **Concepts et outils**

Une fois de plus, le jury conseille aux futurs candidats d'avoir une bonne maîtrise des concepts FLE/FLS/FLSco et des outils spécifiques à l'inclusion et à l'enseignement auprès d'élèves allophones. Le candidat doit être capable de montrer en quoi la prise en charge de l'enseignement aux élèves allophones, singulièrement en UPE2A, nécessite une complémentarité de ces concepts.

- **Profil des élèves**

Le jury attend du candidat qu'il se renseigne sur le public allophone spécifique à la Martinique, majoritairement issu des autres îles de la Caraïbe notamment en ce qui concerne sa culture et sa langue première afin d'éviter, un discours non outillé, des opinions arrêtées, la projection de préjugés et de jugements de valeur. Ainsi, s'il n'enseigne pas en UPE2A, il lui est conseillé d'assister à des séances, de mener quelques séances avant de passer la certification.

- **Réflexion et adaptation**

Le candidat doit être capable de se détacher de sa discipline et de sa pratique quotidienne et d'être en mesure de se projeter, d'envisager une séquence, une séance ou une démarche, une pratique de classe, des éléments de progression, des objectifs pédagogiques précis et adaptés aux besoins d'apprentissage des élèves allophones. De même, il doit pouvoir interroger le lien entre le dispositif UPE2A et l'inclusion de ces élèves en classe ordinaire, montrer l'importance de la langue maternelle dans les apprentissages et proposer au jury des exemples pratiques du basculement de l'apprenant du stade d'interlangue à celui de locuteur moyen. Le jury attend du candidat qu'il explicite l'articulation théorie-pratique de classe (par exemple, comment s'exploite la comparaison des langues dans les apprentissages).

Le jury conseille aux futurs candidats de mettre en œuvre une pédagogie actionnelle pour donner du sens aux apprentissages en élaborant des séquences courtes avec des tâches finales à réaliser (pédagogie de projet). Il l'exhorte aussi à ne pas négliger le lien obligatoire entre l'UPE2A et la classe ordinaire pour une meilleure prise en charge de l'EANA (utilisation d'une fiche de suivi) et les priorités pour la prise en charge de ces élèves, dès leur arrivée : l'accueil, l'oral, le vocabulaire des consignes et la nécessité de rencontrer les parents pour les rassurer afin que ceux-ci accompagnent au mieux leurs enfants.

Certains candidats ont présenté une mise en œuvre pédagogique en interdisciplinarité, comme par exemple les modalités de différenciation pédagogique à travers l'enregistrement des élèves en situation d'expression orale.

D'autres ont su créer un entretien interactif avec le jury en partageant par exemple les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre pédagogique de leur projet et la façon dont ils y ont remédié ou pas.

Les prestations les moins pertinentes se sont limitées à un exposé d'une succession d'activités sans une proposition pédagogique cohérente

-Formation

Le jury rappelle aux futurs candidats se former en s'inscrivant au Plan Académique de Formation (PAF) et dans M@gistère.

Les candidats qui ont obtenu la certification cette session 2024 se sont notamment illustrés par la qualité de leur rapport d'activité, leur exposé clair étayé d'exemples concrets, la démonstration de leur motivation et de leurs connaissances théoriques et pratiques du dispositif. Le jury salue ces remarquables prestations qui ont brillé par l'investissement, les projets innovants, les connaissances et la motivation des candidats.

Certaines prestations, en revanche, ont été émaillées par des défauts rédhibitoires ne pouvant donner lieu au succès : absence de recul, problématiques trop larges, méconnaissance du CASNAV, méconnaissance des textes et de la réglementation, absence de connaissance du CECRL, incapacité à se détacher de son quotidien et à se projeter dans la posture professionnelle d'un enseignant accueillant des élèves allophones maîtrisant déjà une langue autre que le français.

Il est également important que les candidats soient au clair quant à leurs véritables motivations concernant la certification qui requiert certes une connaissance minimale de la didactique du FLE/FLS mais également leur transfert auprès d'un public allophone.

Pour les membres du jury

La présidente Catherine PIETRUS